La publication trimestrielle du CAUE 49, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Maine-et-Loire

IMAGO

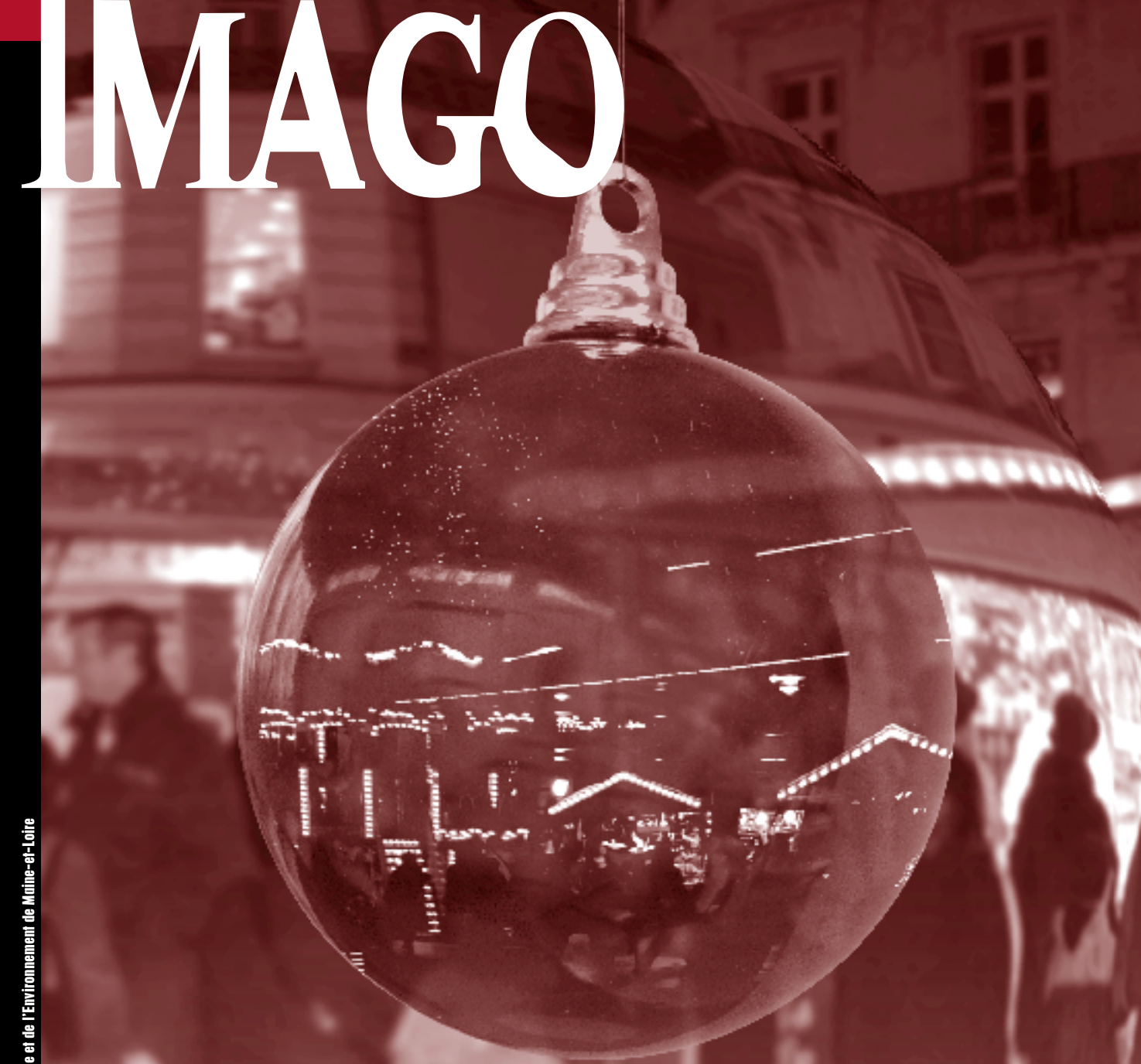

Rue des délices

Les fêtes de Noël et de fin d'année sont toutes proches. Elles sont le temps de la détente, des rassemblements familiaux, de la joie et de la fraternité. Avec elles, la cité, les bourgs et les villages se transforment, mettent leurs habits de lumière. Les places et les rues s'animent, la foule s'y presse et les paysages de la nuit rivalisent d'effets festifs, cinétiques et publicitaires. Il est ainsi des périodes de l'année où la ville s'imprègne de la délicieuse humeur du temps. De même pour l'architecture qui, dans notre département peut-être plus encore qu'ailleurs, accompagne le bonheur de vivre et le plaisir des instants. Ce numéro d'IMAGO nous invite au voyage dans le ravissement des lieux. Comment mieux accompagner les vœux que nous formulons pour que cette prochaine année soit celle de votre propre félicité.

Christian GAUDIN

n°28 Janvier 2005

Entrée en matière

le miroir aux alouettes

La ville met le couvert, dans le désordre. Fourchette à gauche, couteau à droite nous avait-on appris. Ici, rien que du « toujours plus », la corne d'abondance verse son message de bonheur dans tous les sens. Pour se singulariser dans cette zone où tout est confondu, on lève la tête, on joue des coudes et on tend le cou. Toujours plus haut pour Mac Donald qui vante son fast food en prenant le maximum de hauteur, c'est le phare de la « mal bouffe ». Toujours plus kitch pour les marchands de roosbeef qui déclinent leur faux-semblant de Lille à Marseille et de Brest à Besançon. Du fast food au far west, la ville se délite dans la profusion des enseignes, le clignotement des lumières et la confusion des signes, surtout anglo-saxons. Si l'auberge, havre que l'on voyait de loin, avait le bord des routes pour implantation privilégiée et que les bonnes tables se réservaient plutôt le centre ville ou la place du village, le vite manger colonise aujourd'hui l'entrée des villes, on peut y avaler sa dose de calories quotidienne tout en prenant de l'essence, sans que l'oreille quitte l'autoradio. Rien de plus pratique. ■

Plaisirs de table

goûter le patrimoine

Extrait de « Carnet de Loire », Pascal PROUST illustrateur

Si certains grands chefs se suffisent à eux-mêmes et drainent leur clientèle quel que soit le lieu de leur production ou l'environnement de la dégustation, la qualité d'un paysage, l'originalité d'un site ou l'excellence d'une référence patrimoniale sont des atouts qui contribuent à la reconnaissance hôtelière. La gastronomie a ses terroirs et le terroir a son image. L'une des mises en relation entre un site et une cuisine est celle proposée dans le cadre troglodytique. Au-delà de la pomme tapée et du folklore culinaire, les nombreux restaurants de la cote saumuroise ou de la plaine marquent bien l'adéquation de l'insolite et du plaisir de la table. Même chose pour les guinguettes qui fleurissent de plus en plus le long du Fleuve et dont la carte n'est plus seulement réservée à la piquette du samedi soir. On y conjugue les bonheurs du goût et de la vue, le fumet des fritures s'alliant aux parfums de la vallée. La gastronomie est ainsi fidèlement arrimée au patrimoine et à l'identité locale pour offrir une douceur de vivre partagée. Dans notre pays de vignoble, cette symbiose est une tradition qui ne demande qu'à durer. ■

L'habit de Noël

la troisième dimension de l'espace public

Le centre de la ville comme celui du bourg est un visage qui se farde à chaque opportunité, un habit qui se pare de paillettes et de strass dès que l'occasion se présente ; il n'en manque pas une ! Noël est de celle-là. L'habit de fête métamorphose la ville en changeant son ambiance ainsi que son usage. Le piéton reconquiert les rues qui offrent l'étalage d'une braderie saisonnière. Les vitrines illuminent l'espace public comme autant d'aimants où s'agglutinent les regards, et pas seulement ceux des enfants. La ville grouille et le chaland y fourmille par tous les temps. C'est la ville providence, le grand déballage, la caverne d'Ali Baba ouverte à tous vents pour une quinzaine de jours, au plein cœur de l'hiver. Pour peu qu'il y ait de la neige, ce qui est rare ici, la rumeur de la ville également se métamorphose et contribue au spectacle. Le pas est sourd alors et tous les bruits se perdent dans le murmure urbain. À la mi-janvier, le chapiteau sera démonté et la rue reviendra à son paysage quotidien, en attendant les motifs qui ne tarderont pas à lui offrir de nouvelles farandoles. ■

C'est beau, une ville, la nuit… Noël 2004 à Angers.

La qualité durable
un dispositif départemental cohérent

Le fonds d'intervention touristique « Anjou-Val de Loire » a pour objectif de favoriser le développement touristique du département, en soutenant plus particulièrement les projets d'investissement contribuant au développement de l'économie marchande (hébergements, lieux de visite, sites attractifs d'intérêt régional, …).
Il est destiné aux opérateurs publics (collectivités locales et structures intercommunales, SEM).

Le fonds d'intervention touristique « Anjou-Val de Loire » intervient en priorité pour accompagner les projets répondant aux principes suivants :
• Viabilité économique du projet sur le long terme,
• Qualité de l'environnement proche : accès, services de proximité, cadre paysager, offre touristique locale,
• Inscription dans une stratégie générale en matière de promotion, de politique commerciale, de programme d'animations et d'investissements,
• Adaptation des prestations aux attentes des clientèles spécifiques et en particulier à celles des enfants, et des personnes en situation de handicap.

Pour les projets situés dans la zone d'influence ligérienne :
• Capacité à capter un public international : volonté d'attirer, satisfaire et développer la fréquentation des clientèles touristiques étrangères,
• Appartenance à l'identité et à l'image « Val de Loire » : valorisation de la thématique « Loire » et des filières qui s'y rattachent (vignoble, végétal, troglodytes…) par une qualité esthétique des travaux d'aménagement, des services et de la décoration.

Domaines d'intervention

→ La création, l'extension, la modernisation de sites, équipements touristiques situés sur le secteur concurrentiel, mais justifiées par la carence de l'initiative privée et/ou l'existence d'une mission de service public.
→ Les actions d'accompagnement des opérations d'hébergements structurants identifiés dans le plan directeur Loire.
→ Les opérations de valorisation touristique et esthétique des communes riveraines de la Loire et du bassin de la Maine, des villages remarquables disposant d'un ensemble architectural ancien, reconnu par un label de qualité de dimension au moins régionale.

Chaque projet, présenté sous la forme d'un programme pluriannuel de 3 à 5 ans, devra avoir fait l'objet préalablement d'une réflexion stratégique globale sur les conditions d'un développement touristique du site.
Sont concernées les actions sous maîtrise d'ouvrage publique : ➡

Montant de la subvention

• La création, l'extension, la modernisation de sites, équipements touristiques situés sur le secteur concurrentiel, mais justifiées par la carence de l'initiative privée et/ou l'existence d'une mission de service public.

Plancher de dépenses subventionnables	Plafond de dépenses subventionnables	Taux de subvention
15 000 €	500 000 €	15 %

Pour les projets situés en zone d'influence ligérienne, le taux de subvention est porté à 20 %.

• Les actions d'accompagnement des opérations d'hébergements structurants identifiés dans le plan directeur Loire.

	Plafond de dépenses subventionnables	Taux de subvention
Etudes préalables	50 000 €	50 %
Travaux	4 500 000 €	20 %

• Les opérations de valorisation touristique et esthétique des communes riveraines de la Loire et du bassin de la Maine, des villages remarquables reconnus par un label de qualité de dimension au moins régionale.

Territoires concernés	Plancher de dépenses subventionnables	Plafond de dépenses subventionnables	Taux de subvention
Villages remarquables	75 000 €	450 000 €	20 %* - 30 %
Communes riveraines de la Loire	75 000 €	750 000 €	30 %
Communes riveraines du Bassin de la Maine	30 000 €	300 000 €	30 %

** Travaux co-financés par la Région*

Nb : le montant des travaux à prendre en considération concerne toute la durée de contractualisation (3 ans).

➡ - Des communes ou collectivités intercommunales riveraines de la Loire,
- Des communes ou collectivités intercommunales riveraines du Bassin de la Maine,
- Des villages remarquables, organisés en sites de visites, reconnus pour la qualité de leur patrimoine architectural par un label de dimension régionale et participant ou s'engageant à participer au concours régional des villages fleuris.

Pour cette dernière catégorie d'opérations, les dépenses éligibles concernent :
• Les travaux et équipements permettant de structurer l'accueil et les services aux touristes, devant représenter au moins 20 % du programme de travaux, et notamment :

- Micro-signalisation touristique, enseignes, circuit d'interprétation, mobiliers d'accueil et de jeux, matériels de comptage des clientèles, sanitaires,
- Aménagements, pontons et haltes fluviales, mobiliers d'accueil des touristes itinérants,
- Aménagement de sonorisation, mise en lumière et scénographie du patrimoine,
- Aménagement intérieur de locaux d'accueil-information et/ou d'exposition permanente, de locaux commerciaux pour artisanat d'art et produits régionaux,
- Aménagements d'aires de stationnement, dans le cadre d'un plan de circulation et de stationnement respectueux de l'esthétique du village.

• Les travaux d'embellissement de rues, espaces publics et façades de bâtiments publics en co-visibilité avec l'attraction principale (Loire, rivières du bassin de la Maine ou centre ancien protégé), devant représenter au moins 20 % du programme de travaux :

- Travaux de ravalement de façades, toitures, murets et autres éléments caractéristiques du patrimoine du village, à l'exception des bâtiments et monuments historiques faisant l'objet de financements spécifiques (ex : DRAC),
- Travaux d'effacement des réseaux aériens, d'éclairage public,
- Travaux de valorisation paysagère, à caractère pérenne, des espaces publics, dont ceux nécessaires à l'organisation d'évènements et manifestations de dimension départementale, à l'exception des travaux de voirie traditionnelle (ex : traitement bitumé de surfaces).
- Travaux visant à masquer ou détruire les points noirs paysagers du village.

L'intervention du Conseil général s'exercera dans le cadre d'une procédure de contractualisation d'un projet global d'aménagement.
L'élaboration du projet et sa contractualisation seront établies après une période de concertation de 3 mois maximum, réunissant élus locaux, élus départementaux et organismes-conseils départementaux.
Le pilotage technique de la concertation et de l'élaboration du projet sera assuré par le Comité départemental du tourisme de l'Anjou, en collaboration avec le Conseil en architecture, urbanisme et environnement de Maine-et-Loire.
Le dossier présentant la procédure de contractualisation est à retirer auprès de la Direction de l'aménagement et du développement économique, Service de l'action économique et du tourisme. ■

Service à contacter

Conseil général
Direction de l'aménagement et du développement économique
Service de l'action économique et du tourisme (SAET)
Tél. 02 41 81 49 62

Conseil technique :
Comité départemental du tourisme de l'Anjou
Tél. 02 41 23 51 51

La case à CAZALS

Du plaisir à loisir

architectures du temps libre

Arnaud TÉZÉ est directeur départemental du tourisme. Son métier est de « vendre l'Anjou », de promouvoir son image et de contribuer au développement de son attractivité touristique. La qualité des paysages et du patrimoine ne sont pas ses derniers atouts.

Imago < En quoi les lieux de restauration véhiculent l'image du département de Maine-et-Loire ?

Arnaud TÉZÉ < Il faut tout d'abord resituer les pratiques touristiques dans un contexte global. Aujourd'hui le tourisme n'échappe pas à certaines motivations profondes qui animent les sociétés urbaines. À l'époque d'internet, des échanges à très grande vitesse, la planète est toute petite et les gens ont besoin de pauses pour retrouver un rythme plus biologique, des dimensions plus palpables. On perçoit aussi une véritable recherche d'authenticité, une quête de sens et même de spiritualité.
Cette nouvelle donne est une opportunité pour les départements d'intérieur riches de patrimoines. On ne vient pas en Bourgogne ou en Anjou par hasard. Ces régions véhiculent une certaine image d'équilibre et de sérénité dont les racines sont ancrées sur une Histoire plutôt glorieuse et une nature particulièrement riche, aux dimensions humaines. Ce sont des valeurs refuge dont la consommation touristique devrait être remboursée par la sécurité sociale !
Ces atouts sont à jouer également auprès de la clientèle étrangère, qui vient avec une certaine idée de notre pays.
La question du choix d'une destination touristique est un sujet d'étude permanent. Pourquoi à telle période part-on en vacances dans un endroit plutôt qu'un autre ? Avant tout parce que l'on a une image des lieux qui répond parfaitement aux aspirations du moment. Comment se forme ou s'est formée cette image, c'est bien là l'enjeu.
Par exemple l'Anjou doit une part de son rayonnement à ses sites classés, avec des châteaux qui sont ressentis par les visiteurs comme des monuments à taille humaine dans lesquels ils peuvent très bien s'imaginer vivre. Comme les enfants peuvent partir à l'assaut du donjon au seul nom de Richard Cœur de Lion, alors que les parents plus rabelaisiens se voient partager leur émotion autour d'un verre de Layon ou sous la majesté d'une sublime voûte romane des bords de Loire. Et la Loire elle-même, lorsqu'on la qualifie de dernier grand fleuve sauvage d'Europe, est-ce un mythe ou une réalité ? Qu'importe, c'est passé pour beaucoup dans l'imaginaire collectif.

Le mariage entre la gastronomie et le patrimoine participe pleinement de cette identité.
Les fouasses doivent être savourées sorties du four en pierre d'un troglo, pas au Mac Do du coin, comme le vin ne se déguste pas dans un gobelet en plastique. On vient de loin pour notre identité, la préserver est plus un enjeu, notamment économique, qu'un signe d'immobilisme. Ce qui n'empêche pas de bâtir des stratégies sur d'autres besoins comme le tourisme de découverte économique, les loisirs sportifs ou plus ludiques, qui viendront enrichir l'image de demain. ➡

➡ C'est dans le même esprit que l'on cherche à développer l'hébergement touristique. Ainsi des réflexions sont menées sur l'hébergement chez l'habitant en troglodyte : nous avons plus de demandes que d'offres, le rêve dans une économie de marché !

Le CDT et le CAUE étudient 15 à 20 sites troglodytiques susceptibles d'accueillir de l'hébergement touristique dans le Saumurois. Les consommateurs sont en quête d'authenticité, mais ne veulent pas sacrifier au confort bien sûr. Autant le créneau du restaurant en cave troglodytique s'est développé depuis 15 ans, autant l'hébergement est insuffisant.

I < Quels sont les liens établis entre le terroir, la gastronomie et les lieux de restauration ?

AT < La gastronomie en Anjou n'est pas suffisante à elle seule pour attirer les touristes en nombre, en revanche elle est indissociable de la valorisation du patrimoine, de l'image de douceur angevine qu'il faut comprendre dans un sens qualitatif, valorisant et non dans un sens figé.

C'est pourquoi les restaurants et les hébergements les plus touristiques investissent des bâtiments anciens, chargés d'histoire, porteurs d'un certain imaginaire, d'une certaine qualité de vie.
Sur les bords de la Loire, l'activité touristique est directement tournée vers le fleuve, le coteau et la plaine alluviale. À Angers, c'est le patrimoine bâti en schiste et tuffeau qui sert d'écrin aux projets. Dans les Mauges, on réinvestit l'habitat traditionnel ou plus contemporain comme le font déjà très bien les musées de société.

Il existe des domaines qui demandent à être développés en s'appuyant sur l'identité des lieux. Le thème de la pêche dans le Haut-Anjou par exemple, celui de la forêt dans le Baugeois. De même la restauration et l'hébergement au cœur du vignoble sont aujourd'hui trop peu nombreux.

I < Existe-t-il des projets de création de restaurant qui misent sur la contemporanéité du lieu, associée au paysage par exemple, et non pas sur celle du patrimoine qui semble prépondérante dans les lieux existants ?

AT < Je n'en ai pas connaissance dans le département. En Anjou c'est le patrimoine qui oriente l'architecture du projet touristique, pour les raisons que l'on vient de voir sans aucun doute. Tant pis pour le pari architectural du créateur. Sous forme de boutade nous pourrions dire que l'Anjou est « victime » de sa richesse patrimoniale. Et puis la créativité est peut-être davantage stimulée dans une région mal pourvue en patrimoine bâti, où les lieux sont moins évidents.

En dehors de produits issus d'un marketing de marque, la plupart en périphérie d'agglomérations, il n'y a pas à l'heure actuelle de porteurs de projets touristiques engagés dans une démarche de création architecturale contemporaine. Si des architectes, associés ou non à d'autres compétences, veulent concevoir un projet original et cohérent, viable économiquement, l'équipe du CDT est à leur écoute avec plaisir.

Il faut également garder à l'esprit que le projet de parc du végétal doit être un formidable laboratoire architectural et paysager. Peut-être fera-t-il école ? ■

Concepteur de l'équipement touristique intercommunal réalisé à Juvardeil, l'architecte Jean-Marc MAUPOU souligne les difficultés et les contraintes spécifiques à la définition puis à la réalisation d'un tel équipement porté par une petite collectivité.

Imago < Quelle est la genèse de ce projet de gîte et de restauration implanté en bord de Sarthe sur la commune de Juvardeil ?

Jean-Marc MAUPOU < Au départ, la communauté de communes de Châteauneuf engage une réflexion pour dynamiser le tourisme grâce à la création d'une Maison de la Rivière, premier élément d'un projet touristique plus vaste qui comprend également un lieu d'hébergement et de restauration.
Mais la Maison de la Rivière est un projet trop lourd qui est repoussé à moyen terme au profit de la création d'un gîte d'étape et d'un lieu de restauration, programme plus concret porté sur la dynamique commune de Juvardeil.
Au départ il est envisagé d'installer cet équipement dans une maison du XVII[e] située à l'entrée du bourg de Juvardeil, en bord de Sarthe. Cette propriété se trouve être le dernier chantier naval du bassin de la Maine.

Après avoir été retenu pour ce projet, j'accompagne la réflexion des élus dans la précision de leur programme qui se résume à ce stade à la création d'un gîte d'une capacité suffisante pour accueillir un bus d'une cinquantaine de personnes et celle d'un lieu de restauration type guinguette au bord de l'eau.
La maison retenue est inadaptée, le terrain trop exigu. En revanche le site voisin présente un réel potentiel et la présence de quelques maisons, propriétés communales, constitue un atout aux yeux des élus, à la fois pour maîtriser les coûts de l'opération et pour assurer l'insertion architecturale du projet en regroupant quelques maisons existantes.
L'analyse du bâti existant, du site et du niveau des plus hautes eaux lors des inondations de 1995 permet d'aboutir rapidement à une esquisse avec la guinguette séparée de l'hébergement.
L'étude économique et touristique révèle l'ambiguïté du projet qui cible trois catégories très différentes, les scolaires dans le cadre des classes vertes, le troisième âge et les touristes de passage comptant sur la double attractivité du tourisme fluvial et de la découverte du patrimoine local. L'accueil d'un bus de 60 personnes est la condition incontournable du projet mais aussi son point fort ; en effet il s'agit du seul équipement d'une telle capacité au-delà de 20 km d'Angers. C'est pourquoi l'agglomération d'Angers et la ville d'Angers ont soutenu le projet.

I < Quelles sont les raisons qui ont fait basculer le projet de guinguette initialement envisagé et adapté au site en bord de Sarthe vers un restaurant plus traditionnel ?

JMM < En réalité, il n'y a guère de différence. C'est un restaurant type guinguette avec animation musicale, même s'il ne s'agit pas d'une véritable guinguette. En effet, la guinguette doit répondre à un cahier des charges précis concernant la musique et la capacité d'accueil, à surface égale, la guinguette peut accueillir 50 % de personnes en plus qu'un restaurant. Cet aspect réglementaire faisait passer le projet de la 5e à la 4e catégorie, ce qui était suffisant pour remettre en cause le projet compte tenu des conséquences financières.
D'autres adaptations du projet ont été nécessaires. Le futur gestionnaire, retenu sur appel à candidature, a apporté des changements notables au projet. Ainsi le patio de la partie hébergement est remplacé par une piscine, la cuisine commune du gîte d'étape est transformée en salle de fitness et de remise en forme.

I < Comment le parti architectural intègre-t-il le rapport au site et propose-t-il une écriture contemporaine ?

JMM < Dès le départ, les élus envisagent un projet multivolume du type bungalow, car ils redoutent l'implantation d'un immeuble de grande échelle à l'entrée de la commune, sur un site naturel de qualité.
Une nouvelle fois, je réoriente l'idée initiale tout en conservant l'idée de plusieurs volumes mais en proposant une volumétrie variée qui conserve une cohérence et une homogénéité à l'ensemble du projet. Ce dernier est soumis à deux fortes contraintes, d'une part l'indépendance du restaurant et de l'hébergement, et d'autre part l'implantation sur un terrain inondable pour moitié.
Les studios en rez-de-jardin sont conçus pour être inondés sans graves dommages. L'espace communautaire s'installe dans une maison réhabilitée tandis que le restaurant remplace les maisons isolées. Les transformations imposées par l'usage et notamment l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ont été largement simplifiées par une construction neuve.
Les deux terrasses en bois de l'hébergement et du restaurant, en porte-à-faux sur la partie inondable s'avancent telles des proues de bateaux.
Autre clin d'œil aux anciens chantiers navals de Juvardeil, les volées droites d'escaliers extérieurs semblables à celles des ports de plaisance ou encore les mâts dressés, véritables points de repère pour les touristes en pénichettes sur la Sarthe.
Le mélange des formes, des matériaux et des couleurs parfois vives qui soulignent chaque lieu d'activité, permet d'obtenir une architecture ludique intégrée au bâti environnant.
Si la conception architecturale tient compte de la qualité du site, du rapport à la rivière, en revanche le projet ne prévoit pas l'accompagnement du bâtiment. En effet faute de budget, les abords ne sont malheureusement pas traités dans le projet global. Les aménagements et l'installation de pontons seront effectués dans un second temps.
Mais cet équipement a insufflé une dynamique sur l'ensemble de la commune et de la communauté de communes. Ainsi le développement souhaité du tourisme fluvial a permis d'engager une réflexion sur la station d'épuration avec comme objectif la dépollution de la Sarthe. Parallèlement, une autre réflexion est engagée sur la mise en valeur des chemins de halage grignotés par les propriétaires riverains.
Malgré l'absence d'aménagement spécifique, le bâtiment vit avec le site, d'autant que l'espace situé au pied du bâtiment est un terrain communal qui accueille de nombreuses manifestations de plein air. ■

L'INTÉGRALITÉ DES INTERVIEWS DE ARNAUD TÉZÉ ET JEAN-MARC MAUPOU EST DISPONIBLE SUR SIMPLE DEMANDE AU CAUE DE MAINE-ET-LOIRE.

Médiathèque et architecture

exposition et table ronde

Dans le cadre de l'exposition « Quatre projets de médiathèques. Beaucouzé, Bouchemaine, Les Ponts-de-Cé, Trélazé » présentée du 12 novembre au 3 décembre, le CAUE et la bibliothèque municipale d'Angers ont réuni concepteurs, élus, techniciens et professionnels du livre. Une quarantaine de personnes ont répondu à l'appel de la table ronde qui s'est déroulée le 23 novembre dans la salle d'étude de la bibliothèque Toussaint, réalisée voilà plus de 25 ans mais déjà symbole du nouveau temple du savoir.
Prochain rendez-vous : la visite des projets réalisés.
Années et mois à confirmer… Une bonne préfiguration des rendez-vous réguliers que proposera dès son ouverture la future maison de l'architecture, des territoires et du paysage ■

Prix départemental

de l'architecture et de l'aménagement

Afin de répondre aux demandes des membres du jury, le CAUE propose de rénover le Prix départemental de l'architecture et de l'aménagement créé il y a plus de dix ans. Quelques innovations seront très prochainement proposées pour une nouvelle formule.
Au-delà de ces évolutions potentielles, le Prix restera bien évidemment un outil de la valorisation de la production architecturale dans notre département et de promotion de ses professionnels.
L'appel à candidatures pour l'édition 2005 sera effectué en mars prochain. ■

Pôle Atlantique

de formation continue

Le Pôle de formation continue des métiers du cadre de vie mis en place par les CAUE des Pays de la Loire et l'École d'architecture de Nantes connaîtra bientôt une vitesse de croisière. La formation HQE a notamment obtenu cette année un vif succès auprès des professionnels.
La programmation 2005/2006 propose les formations suivantes :

- De la programmation à l'intervention en secteur patrimonial
- Le développement durable et la haute qualité environnementale
- Programmation architecturale et maîtrise d'ouvrage
- Programmation des lieux scéniques à l'épreuve de l'usage
- Initiation à la scénographie d'expositions
- Cours d'architecture contemporaine

Renseignements : UR CAUE Pays de la Loire : 02 41 22 99 91 ■

Fleurs en fête
le palmarès 2004

Depuis trois ans, le Conseil général de Maine-et-Loire a engagé une démarche de partenariat avec le CAUE qui effectue une présélection des communes candidates.
Cette présélection est réalisée sur la base d'un dossier d'inscription constitué par le CAUE, comprenant pour chaque commune une fiche technique faisant apparaître les points forts et les améliorations à apporter dans l'avenir. Cette fiche est ensuite communiquée à l'ensemble des communes participantes à l'issue des visites.
Le jury départemental est composé de conseillers généraux, de représentants de l'Union horticole de l'Anjou et du CAUE. Il effectue sa tournée dans la première quinzaine de Juillet.

Classement départemental par catégories

1re catégorie (moins de 500 habitants) :
1er > Armaillé - 2e > Pontigné - 3e > Saint-Sulpice-sur-Loire

2e catégorie (de 501 à 1000 habitants) :
1er > Freigné - 2e > La Plaine / 2e ex-æquo Chavagnes-les-Eaux
3e > Chaudefonds-sur-Layon

3e catégorie (de 1001 à 2500 habitants) :
1er > Gennes - 2e > Champtocé-sur-Loire - 3e > Sainte-Gemmes-d'Andigné

4e catégorie (de 2501 à 5000 habitants) :
1er > Durtal - 2e > Saint-Pierre-Montlimart - 3e > Baugé

5e catégorie (de 5001 à 30000 habitants) :
1er > Saint-Barthélémy-d'Anjou - 2e > Saint-Macaire-en-Mauges
3e > Longué-Jumelles

Résultats du concours régional 2004

1re Fleur : Durtal, Freigné, Gennes, Saint-Barthélémy-d'Anjou, Saint-Macaire-en-Mauges
2e Fleur : Bocé, Bouchemaine
3e Fleur (ainsi que le prix régional de l'Arbre) : Beaufort-en-Vallée. ■

ARBRES REMARQUABLES EN MAINE-ET-LOIRE

L'exposition réalisée en collaboration avec le Conseil général en 2003 a entamé une nouvelle vie. Après avoir été présentée au lycée du Fresne à Sainte-Gemmes-sur-Loire, elle s'expose au lycée agricole de Montreuil-Bellay du 3 janvier au 11 février 2005.
Elle reste à la disposition des collectivités et associations qui en feront la demande auprès du CAUE de Maine-et-Loire.
Une brochure présente l'exposition, les conditions de prêt, la fiche technique et le plan de montage. Disponible sur simple demande au CAUE de Maine-et-Loire.

FÉDÉRATION NATIONALE DES CAUE

La représentation nationale des CAUE, depuis septembre sous la présidence de Christian GAUDIN, est maintenant en ordre de marche. Le projet fédéral en cours d'élaboration sera soumis aux instances statutaires à l'échéance du printemps prochain.

SEMAINE DE L'ARCHITECTURE 2005

10e édition de la Semaine de l'architecture du 7 au 13 mars 2005.

PROCHAIN NUMÉRO D'IMAGO

Sortie du n°29 le 1er avril 2005 sur le thème « formes urbaines ».

VIE DU CHANTIER / L'ACTUALITÉ DE LA MAISON DE L'ARCHITECTURE DES TERRITOIRES ET DU PAYSAGE

Difficile cohabitation entre deux chantiers, celui de la MATP qui se poursuit sans faiblesse et celui du contournement nord d'Angers qui prend des allures titanesques. Quand l'un déroule ses bulldozers, l'autre tremble de tous ses membres. Encore quelques mois de ce régime là et nous serons sortis d'affaire… Installation dans ces nouveaux locaux toujours prévue en juin 2005. ■

Expositions

ANGERS
Marie Raymond / Yves Klein
au Musée des Beaux-Arts
du 20 novembre 2004 au 27 février 2005

"Une exposition collective des artistes Marie Raymond et Yves Klein est un événement : c'est l'occasion unique d'accéder aux œuvres les plus importantes d'une mère connue dans les milieux artistiques de l'avant-garde des années 50 et à celles de son fils, devenu rapidement l'un des artistes français les plus importants de la seconde moitié du XX^{e} siècle, célèbre grâce au " bleu Klein ". L'exposition est une cohabitation familiale particulièrement risquée sur le plan artistique.

RENNES
Rennes, mémoire et continuité de la ville

Le Centre d'Information sur l'Urbanisme présente jusqu'au 26 février 2005 l'exposition "Rennes, mémoire et continuité de la ville" qui retrace l'évolution architecturale et urbaine de Rennes, du Moyen-Age à nos jours, en incluant la production architecturale de l'année 2003, et en montrant la cohérence de la ville assurée par les plans d'urbanisme successifs.
Centre d'Information sur l'Urbanisme(CIU)
14 rue Lebastard 35000 Rennes
Tél : 02 99 78 33 72

BÂLE
Dialogues entre architecture et sculpture du XVIII^{e} siècle à nos jours

"Une véritable architecture, c'est de la sculpture."
Constantin Brancusi

"Archisculpture s'attache à retracer les parentés et les interactions entre l'architecture et la sculpture moderne, qui ont pris une empreinte toute particulière au XX^{e} siècle. La sculpture a toujours fait certains emprunts à l'architecture, tandis que cette dernière adoptait des formes et des structures propres à la sculpture. Mais depuis l'époque moderne, les frontières entre ces deux genres se sont indéniablement estompées. Certaines tendances de l'architecture contemporaine vont jusqu'à donner l'impression de poursuivre l'histoire de la sculpture sous forme d'édifices…"

Maquettes, sculptures et peintures
Jusqu'au 30 janvier 2005
Fondation Beyeler, Bâle

Colloques/salons/autres manifestations

ANGERS
My architect
En janvier 2005
Au cinéma les 400 coups le film documentaire de Nathaniel Kahn

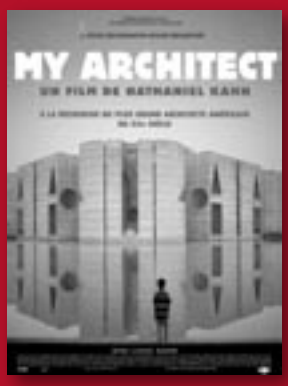

Le réalisateur Nathaniel Kahn part à la découverte de son père, le mystérieux Louis I. Kahn, célèbre architecte qui mena de front une triple vie amoureuse, et mourut alors que son fils n'avait que 11 ans.
En vedette : Edmund Bacon, Frank O. Gehry, Philip Johnson, Louis Kahn, Nathaniel Kahn, Sue Ann Kahn, Harriet Pattison, I.M. Pei, Moshe Safdie, Robert A.M. Stern, Alexandra Tyng, Anne Tyng, Shamsul Wares.

PARIS
Now! Design à vivre
Salon international du Design
Du 28 janvier 2005 au 01 février
Parc des expositions, Paris-Nord Villepinte
www.nowdesignavivre.com

ANGERS
20^{e} Salon du Végétal
16, 17 et 18 février 2005
Parc des Expositions
www.salonduvegetal.com

Livres

Les derniers livres arrivés à la Doc :

- BRICKELL (Christopher), *Encyclopédie universelle des 15000 plantes et fleurs de jardin de A à Z*, Ed. Bordas, 2001, 1080 p.
- LANCASTER (Roy), *Encyclopédie des plantes et des arbres de jardins*. Ed. Solar, 2003, 310 p.
- REBOIS (Didier), *Europan 7, résultats européens*, Ed. de l'Imprimeur, 2004, 335 p.
- NUSSAUME (Yann), *Toyô Itô, Structures légères, détails*, Ed. Le Moniteur, 2003, 265 p.
- MASBOUNGI (Ariella), BOURDIN (Alain), *Un urbanisme des modes de vie*, Ed. Le Moniteur, 2004, 96 p.
- NARBONI (Roger), *La lumière et le paysage, créer des paysages nocturnes*. Ed. Le Moniteur, 2003, 230 p.
- RAGOT (Gilles), DION (Mathilde), *Le Corbusier en France, projets et réalisations*. Ed. Le Moniteur, 1997, 415 p.
- MICHON (Jérôme), *La nouvelle réglementation des marchés publics*, Ed. Le Moniteur, 2004, 519 p.
- JOFFROY (Pascale), *La réhabilitation des bâtiments, conserver, améliorer, restructurer les logements et les équipements*, Ed. Le Moniteur, 1999, 312 p.
- LENCLOS (Jean-Philippe), LENCLOS (Dominique). *Couleurs de la France, géographie de la couleur*, Ed. Le Moniteur, 2003, 272 p.
- DESCHAMPS (Claude), DAYDE (Alain), *L'aménagement des espaces verts*, Ed. Le Moniteur, 1992, 277 p.
- KOVESS-MASFETY, *Architecture et psychiatrie*, Ed. Le Moniteur, 2004, 198 p.
- *Atlas Phaidon de l'architecture contemporaine mondiale*, Ed. Phaidon, 2004, 810 p.
- LECUYER (Philippe), *Le guide de l'habitat écologique*, Ed. du Fraysse, 2004, 1296 p.
- *Metamorph 9. International architecture exhibition*, Ed. Marsilio, 2004, 3 vol. (catalogue Biennale de l'architecture de Venise 2004).
- SARAZIN (André), *Supplément au dictionnaire historique, géographique et biographique de Célestin Port*, Editions Régionales de l'Ouest Mayenne, 2004, 2 vol.

Venise et sa biennale

une grande fête d'architectures

A l'extrémité de la ville, après le dernier canal qui mène vers l'Arsenal, les Guardini sont le seul grand parc public de Venise, le végétal prenant ponctuellement la place de l'eau et de la pierre. Le parc est peu entretenu, juste ce qu'il faut, et certains petits jardins semblent les fantômes d'une grandeur passée. Différents pavillons sont implantés composant ce qui ressemble à l'environnement d'une exposition universelle comme il s'en faisait au début du siècle. La rencontre avec le pavillon français est un instant attendu. Il est plutôt petit derrière sa colonnade d'entrée aux accents pseudo palladien. On y parle de développement durable, d'utopie urbaine. L'espace central est principalement occupé par quatre grandes maquettes qui expriment l'essai de simulation de ce que sera la ville demain : deux mille vingt, deux mille quarante, la ville libérée des voitures et distribuée par de grands hubs où livrent des dirigeables non polluants. Rien – ou en tous les cas, rien d'immédiatement visible – sur les nouveaux usages, le logement, les modes d'habiter comme on dit. En périphérie de la salle, deux pièces sont réservées à l'écoute attentive d'interview des concepteurs de ces projections urbaines imaginaires. On s'assoit dans un canapé petit bourgeois et assez défoncé - la biennale dure depuis le mois de juin – et l'on ne peut rien écouter puisque deux discours sont, dans ce petit lieu, diffusés simultanément. Alors, on s'en va ! À la sortie du pavillon, qui est aussi l'entrée, trône un moniteur intégré à une colonne sur laquelle sont collés des fac-similés de titres imaginés dans la presse quotidienne des années deux mille quarante. De l'heure d'ouverture à celle de l'extinction des feux, ce moniteur diffuse en boucle le commentaire philosophique d'Hélène Jourda, architecte commissaire de l'exposition du pavillon français. Nous ne restons qu'un court moment à écouter son discours, celui-ci semble convenu et un peu prétentieux. Il est curieux de voir et d'entendre les leçons de développement durable distribué par des architectes français qui sont à dix longueurs de retard par rapport, entre autres, aux Scandinaves, aux Allemands, ou même aux Espagnols dont on se moque souvent en raillant le peu de cas qu'ils feraient de leur environnement. Nous, nous avons le verbe, l'excellence du propos, l'intelligence des mots, la clairvoyance d'une langue sublime que nous serions peu à peu les seuls à comprendre. Mais peu importe ! Le pavillon français est à cette image, celle d'une certaine suffisance, naïve sans doute plus que véritablement prétentieuse. Ce qui n'excuse rien, au contraire. ■

Sommaire

MÉTAMORPHOSE P.2
Entrée en matière, le miroir aux alouettes
Plaisirs de table, goûter le patrimoine
L'habit de Noël, la troisième dimension de l'espace public *(B. LETELLIER)*

MODE D'EMPLOI P.4
La qualité durable, un dispositif départemental cohérent *(J.-P. DUCOS)*

PORTE-VOIX P.6
Arnaud TÉZÉ et Jean-Marc MAUPOU *(S. PROUTEAU)*

ÉCHOS DU CAUE P.9
Médiathèque et architecture
Prix départemental de l'architecture et de l'aménagement,
Pôle Atlantique de formation continue…
(B. LETELLIER, S. PROUTEAU et C. BODINIER)

DÉCOUVERTE P.12
Venise et sa biennale, une grande fête d'architectures *(B. LETELLIER)*

IMAGO n°28 - Janvier 2005
Publication trimestrielle du CAUE de Maine-et-Loire
Le Tertre au Jau - 49100 ANGERS
Tél : *02 41 22 99 99*
Fax : *02 41 22 99 90*
Couriel : *caue49@wanadoo.fr*
Site : *www.caue49.com*

Directeur de la publication : *Bruno LETELLIER*
Maquette : *Manuela TERTRIN*
Crédit photos : *CAUE de Maine-et-Loire*
Papier recyclé : *CyclusPrint 115g/m²*
Dépôt légal : *Janvier 2005*
Impression : *Atlantique Graphic*
N° ISSN : *1282-5204*

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Maine-et-Loire